



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Nombre de Conseillers représentés : 1

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 22h15

DATE DE CONVOCATION
20/01/2026

AFFICHAGE LE
30/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 20 janvier 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Bénédicte Lavier, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin, Lucie Jurcevic, Florence Collino.

Excusés : Gaël Marandin, Audrey Tétart, Sandrine Boillot, Hervé Lacroix.

Absent : Estelle Remacle.

Pouvoirs : Audrey Tétart à Gérard Dèque

Secrétaire : Samuel Péridy

OUVERTURE DES CREDITS À L'INVESTISSEMENT

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

- Travaux cimetière : + 10 000 €
- Travaux Maison des Saisonniers : + 25 300 €

Total crédits à ouvrir au chapitre 21 : 35 300 €

Total des crédits inscrits au chapitre 21 en 2025 : 2 962 936 € soit 1,9 %

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ouverture des crédits au chapitre 21 pour un montant de 35 300 € soit 1,9 % des crédits 2025
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212503809-20260126-26A06-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

